

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Délibération : **N° 2019-11-139**
OBJET : **ACQUISITION ZP n°408 - RUE DU BOIS GUITTON**
Nomenclature : **3.1.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 11 139 -
ANNEXE Acquisition ZP
408.pdf

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit novembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Héléne JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE

Le membre absent : Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Monsieur Gil RANNOU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1311-1 et suivants et L 2241-1 ;

Vu le plan d'alignement en date du 10 février 1973,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement en date du 7 novembre 2019,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la division parcellaire de la propriété de M. ROBINEAUD, la commune a demandé la cession de la parcelle cadastrée section ZP n°408 d'une superficie de 31 m² correspondant au plan d'alignement de 1973.

Cette acquisition permettra d'améliorer la visibilité entre le carrefour de la rue du Bois Guitton et de la rue de Vigneux avec la suppression de la haie existante.

Il est proposé d'acquérir la parcelle ZP n°408 pour un prix de 12 € par m².

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191118-2019-11-139-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER l'acquisition de la parcelle ZP n°408 pour un montant de 372 euros appartenant à M. ROBINEAUD ;
- D'AUTORISER Mme CADOU à signer l'acte authentique en la forme administrative ;
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 novembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.

